

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil Municipal du 10 Août 2026

Le dix août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration à Mme LEMARCIS Sandrine)
M. LE CORRE G  rald, M. LEBAILLIF Anthony

Secr  taire de s  ance :

Le Pr  sident de la s  ance proc  de    l'appel nominal, il a   t   proc  d  , en conformit   avec l'article L 2121-15 DU Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales,    l'  lection d'un secr  taire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est d  sign  e pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de s  ance : Mme COLMANT Sabine, secr  taire g  n  rale de Mairie

Le quorum   tant atteint Monsieur Le Maire d  clare la s  ance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Approbation du compte-rendu de la r  union du 04 Juin 2026
- 2.** D  lib  ration : Cr  ation d'un poste d'adjoint technique Principal 2  me Classe – Suppression du poste d'adjoint technique vacant.
- 3.** D  lib  ration : Adh  sion aux missions optionnelles du Centre de Gestion 76 – convention cadre.
- 4.** D  lib  ration : Travaux cimeti  re : extension du colombarium – cr  ation jardin du souvenir – demandes de subventions
- 5.** D  lib  ration : Travaux   glise : r  fection de la toiture – demandes de subventions
- 6.** D  lib  ration : Travaux de d  fense incendie : installation b  che souple – demandes de subventions
- 7.** D  lib  ration : Travaux de d  fense incendie : Acquisition d'une partie de la parcelle ZB002 (environ 200m2)
- 8.** D  lib  ration : Travaux de d  fense incendie : convention d'offre de concours pour l'installation de la b  che incendie
- 9.** D  lib  ration : Avis sur le projet de l'entreprise FUTERRO (exploitation bioraffinerie    St Jean de Folleville)
- 10.** D  lib  ration : MAPA travaux de r  novation   nerg  tique de l'  cole maternelle et de la mairie : attribution du march   aux diff  rents lots
- 11.** D  cisions du Maire depuis le 04 juin 2026

POINT 1

D  lib  ration 2026.10.08.01

Point pr  sent   par M. Le Maire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUIN 2026

Aucune observation n'  tant formul  e, le proc  s-verbal de la r  union de Conseil Municipal du 4 Juin 2026 est adopt      l'unanimit  .

POINT 2

Délibération 2026.10.08.02

Point présenté par M. Le Maire

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE **SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent exerçant au service technique pourrait bénéficier d'un avancement de grade.

Actuellement au grade d'adjoint technique, l'agent remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique PP 2^{ème} classe : ancienneté, inscription sur le tableau d'avancement de grade, taux d'avancement de grade.

Monsieur Le Maire précise que cet agent donne entière satisfaction et mérite cet avancement.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent au service technique communal relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur Le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique vacant et de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT 3 :

Délibération 2026.10.08.03

Point présenté par M. Le Maire

MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME **ADHESION A LA CONVENTION CADRE**

M. Le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT N° 4

Délibération 2026.10.08.04

Point présenté par M. Le Maire

CIMETIERE COMMUNAL

TRAVAUX D'EXTENSION DU COLOMBARIUM & CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager l'extension du

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil Municipal du 10 Août 2026

Colombarium de la Commune et la création d'un jardin du souvenir.

Considérant l'importance d'aménager des espaces de recueillement adaptés aux besoins des habitants de la commune ;

Considérant les devis proposés par l'entreprise PFP BURETTE pour la réalisation des travaux d'extension du colombarium et la création d'un jardin du souvenir, s'élevant à **13 300.00 € HT** pour l'ensemble des travaux ;

Monsieur Le Maire propose de valider ces travaux et de solliciter auprès des services de l'Etat et du Département les subventions dont la commune pourrait bénéficier.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT 5

Délibération 2026.10.08.05

Point présenté par M. Le Maire

TRAVAUX EGLISE : REFECTION DE LA TOITURE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise qui est très abîmée.

Considérant la nécessité de préserver les édifices culturels.

Considérant le devis proposé par l'entreprise MARETTE pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église s'élevant à la somme **3 325.00. € HT**.

Monsieur Le Maire propose de valider ces travaux et de solliciter auprès des services de l'Etat et du Département les subventions dont la commune pourrait bénéficier.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT 6

Délibération 2026.10.08.06

Point présenté par M. Le Maire

TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES **INSTALLATION D'UNE BACHE SOUPLE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis relatif à l'installation d'une citerne souple d'une contenance de 120m³ permettant de couvrir le secteur « Route de Calmare » sur la commune.

Monsieur Le Maire présente le projet des travaux à envisager, création d'un caniveau, d'une plateforme, la pose de la citerne souple et l'installation d'une clôture.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise MAUGARD Espaces Verts d'un montant total HT de 22 402.00€

Monsieur Le Maire propose d'acter ces travaux, d'approuver le devis de l'entreprise MAUGARD Espaces Verts et de solliciter auprès des services de l'Etat, du Département et de Caux Seine Agglomération les subventions dont la commune pourrait bénéficier.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT 7

Délibération 2026.10.08.07

Point présenté par M. Le Maire

TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB0002**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'installation d'une citerne souple route de Calmare, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZB0002 appartenant aux

Consorts LEPELLETIER ;

Il s'agit d'une parcelle cadastrée ZB0002 d'une contenance de 3 400 m² située Route de Calmare.

Cette parcelle fera l'objet d'une division afin d'y installer la citerne souple (environ 200 m²).

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder à l'euro symbolique la superficie nécessaire pour l'installation de la citerne souple à la commune.

Monsieur Le Maire propose :

- de valider le projet de division de la parcelle ZB0002,
- d'accepter l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique,
- de réaliser la vente dans le cadre d'un acte authentique sous la forme administrative,
- de solliciter les services de Caux Seine Agglomération pour l'assistance à la rédaction de l'acte,
- que la commune prenne à sa charge les frais liés à l'acquisition de la parcelle (bornage, frais d'acquisition et frais administratifs)

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT 8

Délibération 2026.10.08.08

Point présenté par M. Le Maire

DEFENSE EXTERIEUR CONTRE LES INCENDIES : ADOPTION DE LA CONVENTION DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'UNE BACHE INCENDIE

Conformément à l'article R2225-8 du Code général des collectivités territoriales, la Commune de Beuzeville-La-Grenier assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire.

Les entreprises MARETTE et MAUGARD Espaces Verts, implantées ou exerçant une activité économique sur le territoire de la Commune, souhaitent apporter, à titre volontaire et sans contrepartie directe, un concours financier et/ou en nature à la réalisation d'une bâche incendie.

Monsieur Le Maire propose de définir les modalités du concours apporté par les entreprises MARETTE et MAUGARD Espaces verts à la Commune pour la réalisation d'une bâche destinée à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal par la signature d'une convention d'offre de concours.

Monsieur Le Maire précise qu'il a sollicité les services juridiques de Caux Seine Agglomération pour la rédaction de cette convention.

Monsieur Le Maire propose de valider les termes de la convention d'offre de concours pour la réalisation d'une bâche incendie Route de Calmare et de l'autoriser à compléter et signer la convention d'offre de concours.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT N°9

Délibération 2026.10.08.09

Point présenté par M. Le Maire

AVIS SUR LE PROJET DE BIORAFFINERIE DE LA SOCIETE FUTERRO

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation publique est en cours, en lien avec une demande d'autorisation environnementale de l'entreprise FUTERRO qui souhaite implanter et exploiter une bioraffinerie sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Folleville.

Monsieur Le Maire et Monsieur Hamel Ludovic présentent à l'ensemble du conseil municipal les points essentiels de ce projet.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur ce projet tout en laissant libre choix aux exploitants agricoles de la commune d'accepter ou non l'épandage des « déchets » de l'entreprise FUTERRO.

Adopté à l'unanimité : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil Municipal du 10 Août 2026

POINT N°10

Délibération 2026.10.08.10

Point présenté par M. Le Maire

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUES DE L'ECOLE MATERNELLE ET LA MAIRIE **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la consultation pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle et de la mairie s'est déroulée en juin 2026.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre en juillet 2026 et le rapport d'analyse des offres a été présenté en date du 3 août 2026 en mairie.

La commission « Appel d'offres à procédure adaptée » s'est réunie le 3 août 2026 à 17h00

Monsieur Le Maire présente une synthèse du rapport d'analyse des offres à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose :

- **DE VALIDER** l'avis de la commission « Appel d'Offres MAPA » réunie le 3 août 2026
- **D'ATTRIBUER** comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et de la mairie
- Lot N°1 : « GROS-ŒUVRE – CARRELAGE » attribué à l'entreprise SARL BELLET Père & Fils pour un montant de 85 675.50€ HT.
- Lot n°2 : « CHARPENTE-COUVERTURE-DESAMIANTAGE » attribué à l'entreprise EURL BAUDOUIN Henry pour un montant de 135 918.31€ HT.
- Lot n°3 : « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE » attribué à l'entreprise SNMA GRANDPIERRE pour un montant de 58 296.46€ HT.
- Lot n°4 : « PLATRERIE SECHE -MENUISERIES INTERIEURES – PLAFONDS SUSPENDUS » attribué à l'entreprise GALLI Menuiseries pour un montant de 162 000.00€ HT.
- Lot n°5 : « PEINTURE – SOLS SOUPLES » attribué à l'entreprise SNPB pour un montant de 24 467.97€ HT.
- Lot n°6 : « PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION » attribué à l'entreprise VIRIA pour un montant de 175 375.53€ HT.
- Lot n°7 : « ELECTRICITE -PHOTOVOLTAIQUE » attribué à l'entreprise SNECLIM pour un montant de 112 446.00€ HT.
- Lot N° 8 : « LOCATION DE BATIMENTS MOCULAIRES » attribué à l'entreprise COUGNAUD pour un montant de 88 301.50€ HT, s'ajoute l'option dortoir + 4 548.50€ HT

Le montant total HT du marché s'élève à la somme de 847 029.77€ (y compris l'option dortoir du Lot N° 8 : + 4 548.50€)

Les demandes de financement auprès du Département de Seine-Maritime et de Caux Seine Agglomération seront complétées et actualisées afin de finaliser le plan de financement de ce projet.

Adopté à l'unanimité : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

POINT N°11

Délibération 2026.10.08.11

Point présenté par M. Le Maire

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes décisions qu'il a prises depuis la dernière séance de conseil municipal.

2026.14 : Mouvements de crédits : ouvertures de crédits pour le financement du raccordement des eaux usées des anciens vestiaires

2026.15 : Accord sur devis BTP 76 pour un montant de 1 885.20€ TTC (raccordement eaux usées anciens vestiaires)

2026.16 : Accord sur devis Entreprise MARETTE pour un montant de 1 457.50€ TTC (nettoyage toiture et gouttières Bistr'aux Livres

Le Conseil Municipal en prend acte

QUESTIONS DIVERSES

Canicule juin 2026 :

Monsieur Le Maire tient à remercier l'ensemble des élus du conseil municipal, les enseignants et l'ensemble du personnel communal pour leur investissement pendant les jours de canicule en juin.

Ces actions ont permis de maintenir les classes des écoles ouvertes, et de proposer un service de restauration scolaire malgré les contraintes.

Monsieur Le Maire précise qu'un travail de la Commission Plan Communal de Sauvegarde est en cours.

Lotissement NEXITY

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour 15 parcelles font l'objet d'un permis de construire.

Mares

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec M. Ludovic Hamel la représentante de Caux Seine Agglomération chargée du recensement des mares sur notre territoire.

Le projet est de recenser l'ensemble des mares existantes, les mares d'utilité publique.

Cimetière communal

Madame Sandrine Lemarcis fait un point sur 'l'opération nettoyage du cimetière' qui a eu lieu courant juin. Cette opération s'est déroulée sur deux samedis matin.

Entre 10 et 14 personnes bénévoles se sont mobilisées pour réaliser les travaux de désherbage des cimetières.

Feu centre bourg

Madame Sandrine Lemarcis informe le conseil municipal qu'elle a été interpellée concernant le bruit du feu rouge situé à proximité des écoles.

Ce feu est équipé d'une voix robotisée pour avertir si le feu est rouge pour les personnes malvoyantes.

Le bruit généré est élevé et constant.

Monsieur Le Maire propose de prendre contact avec l'entreprise FORLUMEN afin d'envisager une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

François AUBER Maire	Danielle GEHAN Secrétaire de séance
--------------------------------	---